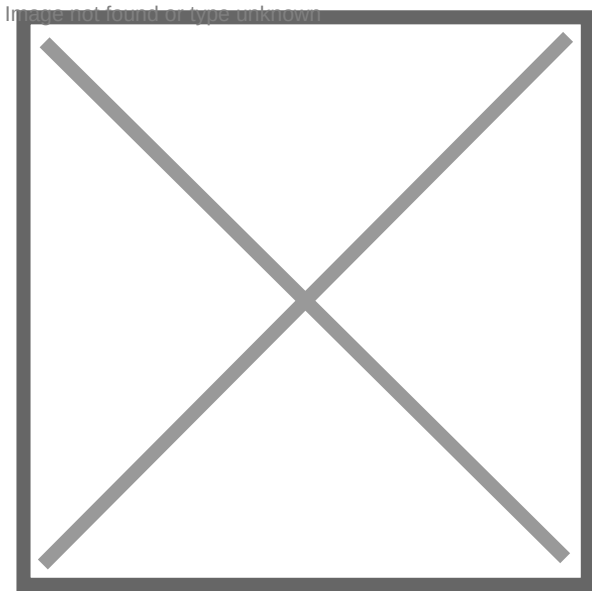




Travail sans contrat et pression de la part de mon employeur

Par **magali29**, le **03/11/2009** à **16:50**

Bonjour, rn rn Mon ami travail depuis plus d un an dans une discotheque sans contrat de travail. Son employeur lui a juste remis une attestation de cdi a temps partiel. rn Cela fait quelques mois que mon ami demande son contrat ecrit ainsi que le cumul de ses congés payés, pas de reponses de l employeur. rn A cela s ajoute le probleme de date de versements de salaires, c est a dire un coup le 2, le 5 ou voir le 12 alors que sur ses bulletins de salaire c est ecrit au 30 ou 31 par cheque. rn Le weekend dernier il n a pas eu son salaire, son patron lui a dit de passer aujourd hui mardi recuperer celui ci. Il a donc fait 100 km a/r pour rien: il s est fait accueillir comme un mal propre par la soeur de son patron qui est aussi son associé chargée des payes et qui lui a dit qu'il n avait rien a exiger d'elle et qu'il n avait cas repasser demain. Je vous passe les menaces de licenciement, les conditions de travail sans horaires fixes et les montants fantaisistes des salaires. rn Il s'attend donc dans tres peu de temps a ce que la situation clash avec ses employeurs. rn Quels recours pourrait il avoir au prud hommes? rnrnmerci

Par **gwadagirl**, le **04/11/2009** à **02:10**

je ne suis pas expert mais je sais que travailler sans contrat equivaut a un cdi. Il aura gain de cause au prud'hommes et pourra avoir droit a des dommages et interet. Que votre compagnon garde son calme et se renseigne de ses droits. Il ne doit pas avoir peur de ses employeurs et réclamer ses droits(salaire à dates fixe et constants). il peut se faire aider par un syndicat.